



LA VIE EN PAUSE

Notre chronique hebdomadaire sur la nouvelle vie des Belges

JULIE HUON

Jour 619 : le loup, la chèvre et le chou

Vendredi, il s'est passé un truc incroyable. On s'est pris une grosse leçon de vie, pan, comme ça, en pleine face.

La prof, c'était une tatoueuse. Telle que vous pouvez l'imaginer : une robe à fleurs un peu gothique avec des bottes à clous, de longs colliers d'argent qui s'emmêlent sur sa poitrine, des cheveux noirs de jais, quelques piercings et une peau encrée de la tête aux pieds. Littéralement. Des lignes, des spirales, des fleurs, des mots, des phrases, des portraits qui lui mangent les bras, les jambes, les mains, le dos, le cou, tout un univers qui grimpe et court et s'exprime sur son corps dont seul son visage émerge, clair et pur comme une falaise de craie au-dessus de l'océan déchaîné.

Elle fait un tout petit peu peur, oui, peut-être. Comme Maléfique ou la reine de Blanche-Neige dont on n'admire la classe et la sombre élégance que quand elles ont le dos tourné, ou quand elles sont trop loin pour nous attaquer.

Sauf que la tatoueuse, elle n'attaque personne. Au contraire. Sous son masque, vaccinée double dose, elle a le discours d'une philosophe. D'un grand sage. D'une déesse de la dialectique et de la métaphysique. Elle dit : « Il faut des rebelles, des antagonistes, des provocateurs et des casse-couilles. » Elle parle des anti-vax. Là où une partie de la population semble prête à les gazer, elle explique que « dans toutes les mythologies du monde, comme dans toutes les guerres du monde, ce sont les obstacles qui fabriquent les héros ».

Les embûches, les épreuves, les écueils, c'est à ça qu'on mesure le courage, l'intelligence et la bravoure, non ? Batman sans le Joker ne serait qu'un grand con déguisé en chauve-souris. Aladdin sans Jafar, Simba sans Scar, Jésus sans Judas, Luke Skywalker sans son père, Jodie Foster sans Hannibal Lecter, ils ressembleraient à quoi ? La Némésis, c'est elle qui permet au héros de briller un peu plus à la fin qu'au début du film.

Se faire vacciner n'a rien d'héroïque, la résolution des conflits, si. Elle aime ça, la tatoueuse. Elle préfère les courbes, les lacets et les épingles à cheveux aux longues routes toutes droites. Elle ne dit pas qu'il y a des moutons d'un côté et de l'autre, des loups à exterminer. Elle ne dit pas qu'elle a la solution mais qu'ils ont sans doute, chacun, une raison d'exister. Elle ne dit pas qu'il faut confiner les uns et laisser crever les autres. Ou reconfiner tout le monde, oh non, surtout pas. Tous dans le même enclos ? Comme dans l'énigme du loup, de la chèvre et du chou qui doivent traverser la rivière sans que le loup dévore la chèvre ou que la chèvre dévore le chou ? Remplacez le chou par le coronavirus – il en a un peu la silhouette – et commencez à compter les morts. Un carnage.

C'est pas la faute du loup. Ni de la chèvre, ni du chou. C'est la vie, c'est compliqué.

On pense que le capitaine Crochet est le méchant de l'histoire et un jour, en lisant la version originale, on s'aperçoit que Peter Pan est une vraie petite ordure. Que sa haine profonde des adultes le pousse à tuer les enfants perdus : dès qu'ils grandissent, *bye bye*, dégagez de mon île. Qu'il oublie Wendy. Que s'il s'amuse à haïler, à respirer très fort parfois, c'est qu'à chaque respiration sur Neverland, un adulte meurt ailleurs dans le monde. Ah, vous ne vous attendiez pas à ça, n'est-ce pas ? Un petit covid à lui tout seul.

On devrait tous et toutes demander à la tatoueuse de nous le graver quelque part pour ne pas oublier. Qu'il faut des rebelles, des antagonistes, des provocateurs et des casse-couilles » pour avancer. Que tout ce qui nous énerve, du sel dans nos Kellogg's au côté chaud de l'oreiller, a une raison d'exister.

JUSTICE

A Bruxelles, le tribunal de la famille travaille au bord de l'asphyxie

Le manque de magistrats et de greffiers provoque des reports d'audience à plusieurs mois dans des dossiers au centre desquels se trouvent souvent des enfants. Les avocats somment le pouvoir politique d'agir.

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

C'est un véritable appel à l'aide que lance le président de la commission Famille du barreau de Bruxelles, M^e Jean-Louis Renchon. Il considère que le dysfonctionnement chronique de la justice familiale à Bruxelles atteint des sommets. Et, pour lui, il est temps que le pouvoir politique prenne ses responsabilités et agisse. « Quand on néglige la justice, on néglige un pilier de la démocratie », dit-il. « Et si on ne soigne pas sa démocratie, on perd la confiance de la population. »

« Au mois de septembre dernier, les justiciables ont appris que, faute de magistrats, les 10^e et la 14^e chambres du tribunal étaient provisoirement fermées et que les causes qui avaient été fixées pour être plaidées devaient aussi être décommandées alors que déjà, au lieu des 20 chambres famille qui avaient été prévues après la réforme législative ayant créé le tribunal de la famille et de la jeunesse, seules 18 chambres étaient pourvues », illustre l'avocat bruxellois. La 10^e chambre devait provisoirement être fermée en raison de la maladie du magistrat, tandis que la 14^e chambre devait l'être en raison de l'affectation du magistrat à d'autres fonctions.

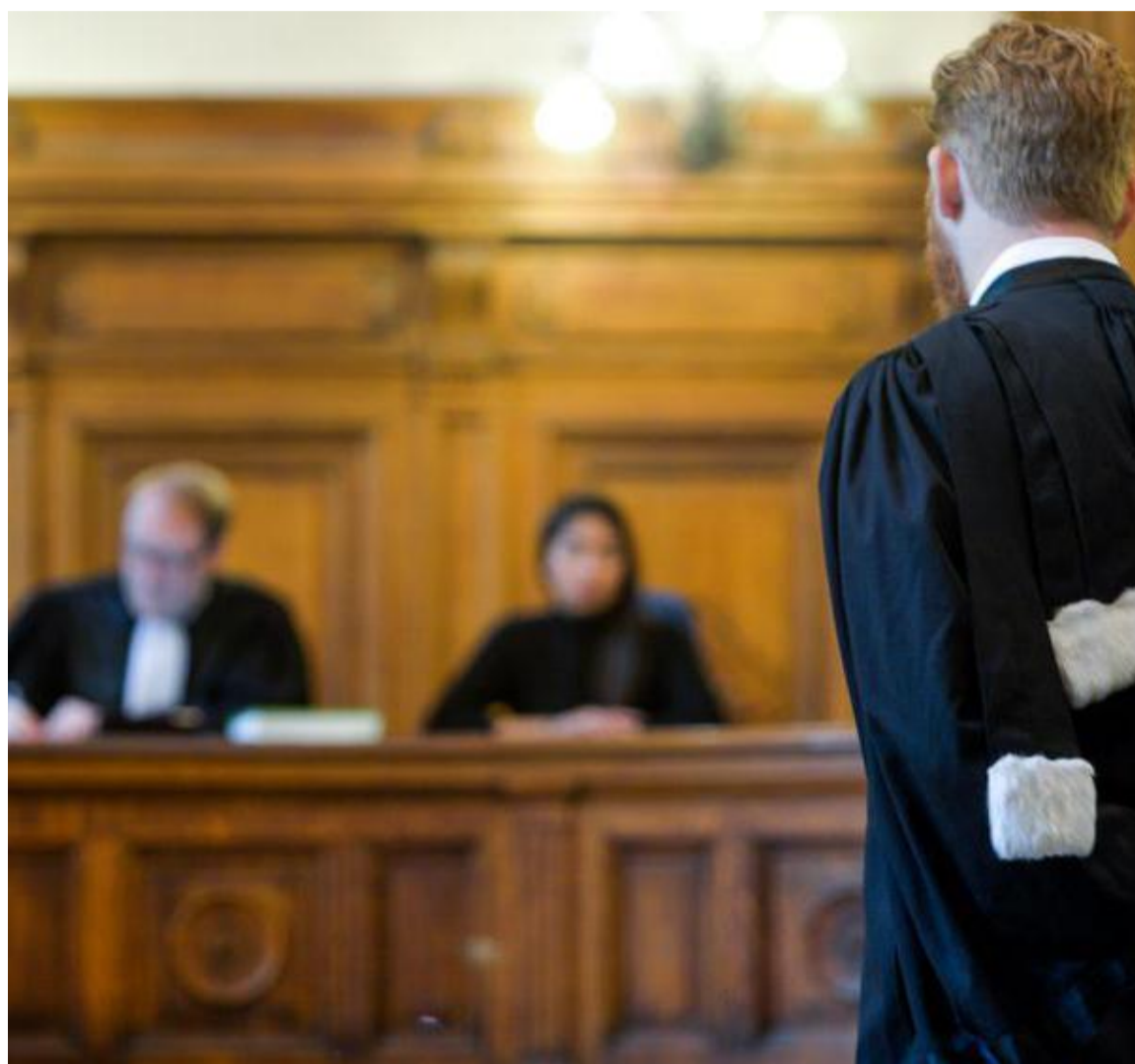
« Ce sont donc là des causes qui, au stade de la première instance, sont décommandées alors qu'elles avaient pour la plupart été fixées à une audience de plaidoiries de ces deux chambres depuis déjà de nombreux mois. Les justiciables et très souvent leurs enfants attendront », poursuit M^e Renchon. Impossible en effet pour les seize magistrats qui restent de prendre en charge la vacance d'une autre chambre du tribunal de la famille puisqu'ils ne parviennent déjà pas à absorber le nombre de dossiers qu'ils sont tenus de traiter dans leur chambre et que les retards ne cessent de s'accumuler.

Une attente d'un an

Et l'avocat d'illustrer la situation par l'exemple : « Un magistrat a annoncé au mois de septembre 2021, lors de l'introduction d'une cause où un enfant doit être entendu par le juge, qu'il ne disposait plus de place pour pareille audition avant le mois de février 2022... tandis que les situations dans lesquelles une cause ne peut être fixée pour être plaidée qu'en septembre 2022 – plus d'un an après qu'elle avait été introduite – sont fréquentes. »

Pire encore, alors que le législateur avait voulu qu'une ou plusieurs chambres de règlement à l'amiable puissent être créées au sein de chaque tribunal de la famille afin qu'un magistrat conciliateur puisse aider les justiciables à dégager une solution consensuelle, il n'y a plus qu'un seul magistrat de la famille au lieu de trois précédemment, qui peut actuellement y être affecté. Et il ne peut tenir que deux audiences par mois.

« C'est risible au regard de l'ambition



« Autant dire que la possibilité de renvoyer une cause à la chambre de règlement amiable se trouve très sérieusement compromise, sauf à attendre plusieurs mois », regrette M^e Renchon. © PIERRE-YVES THIENPONT

qui avait été celle du législateur, lorsqu'on sait par ailleurs que, pour tenter une conciliation, deux heures d'audience sont *a priori* indispensables et

que, le plus souvent, une seconde audience doit pouvoir être fixée afin de poursuivre le processus », commente l'avocat. « Autant dire que la possibilité de renvoyer une cause à la chambre de règlement amiable se trouve très sérieusement compromise, sauf à attendre plusieurs mois. L'exemple le plus paroxystique a bien sûr été celui de la 40^e chambre de la cour d'appel de Bruxelles où, par un hasard sans doute très exceptionnel, quatre des cinq magistrats se sont retrouvés indisponibles. »

Un burn-out

Au manque cruel de magistrats viennent également s'ajouter les défections de greffiers qui peinent à supporter la charge de travail. Le greffier en chef du service famille-jeunesse francophone à la cour d'appel de Bruxelles a été absent durant une longue période en raison d'un épuisement professionnel. « Au tribunal de la famille », ajoute Jean-Louis Renchon, « la greffière cheffe du service famille, qui s'était investie dans cette fonction, a dû, en juin 2021, y renoncer, atteinte d'un burn-out tant elle était confrontée à un manque de personnel et, surtout, à une rotation permanente de ce personnel qu'il ne lui était dès lors plus possible de former aux spécificités des procédures devant le tribunal de la famille. »

Comment en est-on arrivé à une telle situation ? « Tout d'abord », explique le spécialiste, « le cadre des magistrats et

des greffiers, fixé à l'origine dans les années 70, n'a non seulement été adapté que de manière insatisfaisante mais, au surplus et surtout, il n'est jamais complet. Au tribunal de première instance francophone de Bruxelles, il manque à peu près 20 % des effectifs. Le gouvernement publie les vacances de postes trop tard et lorsqu'il le fait, trop peu de candidats y répondent. Est-ce que, compte tenu des conditions de travail devenues très souvent difficiles, l'exercice d'une fonction de magistrat serait devenu moins attractif et qu'il y aurait parallèlement aujourd'hui un manque de candidats ? »

« Une seconde raison », poursuit l'avocat, « est que lorsqu'un magistrat est délégué depuis le tribunal auprès de la cour d'appel – il y en a actuellement cinq –, ce poste ne peut pas légalement être pourvu car le magistrat délégué reste juge au tribunal de première instance. De même, lorsqu'un magistrat est indisponible pour raison de maladie pour une période indéterminée voire illimitée, il reste – légitimement – juge au tribunal. Son poste n'est pas davantage pourvu. »

« Aucune solution légale n'est prévue dans ce type de situation », déplore Jean-Louis Renchon. « Il n'y a alors qu'à décommander les audiences de plaidoiries – qui avaient parfois été fixées plusieurs années après que la cause avait été introduite – sauf à demander à un autre magistrat de la même juridiction de venir suppléer, en sus de ses propres audiences, pareille absence. »

La situation est devenue ingérable, selon l'avocat. Il demande donc au pouvoir politique d'augmenter tout de suite le cadre des cours et tribunaux en magistrats, en greffiers et en personnel de greffe.



Quand on néglige la justice, on néglige un pilier de la démocratie. Et si on ne soigne pas sa démocratie, on perd la confiance de la population

M^e Jean-Louis Renchon

Président de la commission Famille du barreau de Bruxelles



Est-ce que l'exercice d'une fonction de magistrat serait devenu moins attractif et qu'il y aurait parallèlement aujourd'hui un manque de candidats ?

M^e Jean-Louis Renchon

